

INFOS NAO

(négociations annuelles obligatoires)

Une première chez FONCIA

Vos attentes ont été transmises par vos élus CFTC à la Direction
Le 15 FEVRIER 2019



La Direction nous a proposé un projet d'accord global avec les points suivants :

- ✓ Un budget de 1% de la masse salariale brute sera attribué au titre des augmentations individuelles.
- ✓ Un budget de 0.5% de la masse salariale brute sera attribué sous forme de primes individuelles.
- ✓ 3 jours par an de congés rémunérés au titre des enfants malades (hors statuts VRP)
Bénéfice conservé pour le droit local de l'Alsace-Moselle
- ✓ Dotation à compter de 2020 de Tickets Restaurant :
Une prise en charge progressive de l'employeur jusqu'en 2023
La cible minimale à terme représente une valeur faciale par ticket de 8 euros avec une part employeur de 50% minimum, sous réserve d'évolution des règles URSSAF applicables.

DILEMME... ON SIGNE ? OU ON NE SIGNE PAS ?

On ne signe pas



= PV de désaccord = fin des négociations
= aucune proposition mise en place

On signe



= Un acquis pour les salariés
= Le tout début d'une avancée dans le dialogue social

OUI VOS ELUS SONT **DEÇUS** PAR LA FAIBLE AVANCEE ACCORDEE PAR LA DIRECTION

Malgré tout vos élus CFTC ont **SIGNE**,
pour vous, pour votre avenir et pour engager de nouvelles négociations

Prochaine étape l'égalité des hommes et des femmes au travail



Retrouver le détail de cet accord sur le site www.cftc-foncia.fr

Partenaire de votre Vie Professionnelle, vos élus CFTC sont là pour VOUS !